

## REGLEMENT 2017 – TRAIL 17 km

### Art.1 : ORGANISATION :

Ce TRAIL NOCTURNE de 17 km, est une épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade de l'UFOLEP et de la FFA 2017 et organisée par : **Les G.O. d'Halloween**

### Art.2 : DEFINITION DE L'EPREUVE :

Parcours de nuit où les coureurs partiront pour 17 km (1 boucle de 850 m et 2 boucles de 8,075 km) Uniquement sur des routes, chemins et sentiers. Balisage du parcours dans les règles de l'art du trail. Briefing sur la ligne de départ à 20h20. **Départ de la course à 20h30.**

### Art.3 : ASSURANCE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'Association sera dérogée en cas d'abandon, de disqualification pour pointage tardif, sur décision médicale, ou sur décision de l'Organisation.

L'Organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique pendant ou après l'épreuve ainsi que pour les vols et accidents pouvant survenir sur le site.

### Art.4 : SECURITE :

Des bénévoles signaleurs sont présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir d'antenne pour le service médical.

### Art.5 : RAVITAILLEMENT :

Le principe de cette course est l'auto-suffisance alimentaire. Une ceinture porte-bidon est fortement conseillée et **une lampe frontale obligatoire.**

Seul un ravitaillement en eau est prévu sur le parcours au km 9 (zone d'arrivée).

### Art.6 : ASSURANCE ET RESPECT :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes de l'Organisation, ainsi que le code de la route. Ils s'engagent aussi à respecter la nature (chemins, bois, routes, champs,...), sans jeter de débris.

### Art.7 : DOSSARD :

**Le dossard doit être attaché sur la poitrine par 4 épingle et visible pendant toute l'épreuve. Tout concurrent sans dossard sera immédiatement sorti du circuit par les commissaires.**

### Art.8 : DROITS D'INSCRIPTION :

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement intervenant quinze jours avant l'épreuve. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscription ne seront pas restitués.

### Art.9 : CERTIFICATS MEDICAUX :

Pour tous, licenciés ou non licenciés, il est **obligatoire** de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied (Loi n°99-223 du 25/03/99 art 6) datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve portant la mention suivante « **apte à la course à pied en compétition** »

Pour les licenciés aux fédérations UFOLEP - FFA et FFTRI : Joindre au bulletin d'inscription, la photocopie de la licence actualisée **2017/2018** en vue du classement du prix d'équipe club - Course ouverte uniquement aux majeurs de plus de 18 ans révolus.

### Art.10 : DROIT A L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'Organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### Art.11 : CONCLUSION :

En signant le bulletin d'inscription, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.

Infos :  Thierry MOMMESSIN : 02 37 32 83 30 / 06 19 09 67 55 / mail : [tmomo28@sfr.fr](mailto:tmomo28@sfr.fr)  
<http://les-go-dhalloween.jimdo.com/>

Vérifiez votre inscription sur le site :



# LES FOULÉES D'HALLOWEEN SAINT-AUBIN-DES-BOIS

Trail  
Nocturne  
de 17 km

PRO TIMING INSCRIPTION EN LIGNE

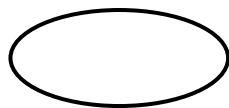
MARDI 31 OCTOBRE 2017

Départ 20h30

Infos : Thierry 06 19 09 67 55  
 Thierry Mommessin [tmomo28@sfr.fr](mailto:tmomo28@sfr.fr)



# BULLETIN D'INSCRIPTION



Merci de remplir le bulletin le plus lisiblement possible en lettres majuscules  
et de renvoyer seulement la partie gauche de ce bulletin

NOM : .....

Prénom:.....Né(e) le.....

CLUB .....ENTREPRISE.....

CATEGORIE.....SEXE.....

Adresse.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....mail .....

## POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION :

Joindre **obligatoirement un certificat médical** de moins d'un an portant la mention « apte à la course à pied en compétition »  
et un chèque bancaire de 14 € (tarif unique licencié ou non)

Les licenciés qui désirent participer au classement du prix d'équipe club doivent **obligatoirement** joindre la photocopie de leur licence **2017 / 2018**

*J'ai pris connaissance du règlement de l'épreuve et j'accepte de m'y conformer.*

Fait-le .....

SIGNATURE :

Etablir un chèque de 14 €

à l'ordre de : Les G.O. d'Halloween et adresser le tout à :

Marinette HERMELINE 113 rue de la république 28110 LUCE

Ou inscription à déposer chez ENDURANCE SHOP

10 rue de la Clouterie 28000 CHARTRES

Mettre une croix dans l'année de vos participations

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016

**Limité à 500 .... Aucune inscription sur place !!!**

# Saint-Aubin-des-Bois

## Les foulées d'Halloween

LE CIRCUIT : 17 km (850 m + 8,075 km x 2 )

varié, plaine, bois, technique et côtes

**DEPART : 20h 30**

**MARDI 31 OCTOBRE 2017**

Catégories : celles de la FFA

**Hommes et Femmes**

Année

Juniors : en 98 à 99

Espoirs : de 95 à 97

Seniors : de 78 à 94

Vétérans 1 : de 68 à 77

Vétérans 2 : de 58 à 67

Vétérans 3 : de 48 à 57

Vétérans 4 : 47 et avant

**Cette année  
tous déguisés !!**

**Tirage au sort**

**Nombreuses récompenses**

**PRESENCE OBLIGATOIRE DU COUREUR AU MOMENT DU TIRAGE**

Remise des dossards salle des fêtes de 18h30 à 20h

**Briefing : 20h20**

**Départ : 20h30**

**Récompense** à chaque concurrent et aux 3 premiers de chaque catégorie

Prix d'équipe sur 4 coureurs et Challenge du nombre (club et entreprise)

**Concours du plus beau déguisement avec notre Partenaire**

**Chartres Festivités (-30% sur la location de votre déguisement)**

**Vérifiez votre inscription sur le site :**



**DÈS VOTRE ARRIVÉE SOUPE DE LA SORCIERE ET SES ACCOMPAGNEMENTS**

**REMISE DES RECOMPENSES à partir de 22h30**